

ARRETE DU MAIRE
ARR_0032025

**LE BOUCHET
MONT-CHARVIN**

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 à L 2213-4 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 362-1 à L 362-8 ;

Vu les travaux forestiers réalisés le long du sentier de randonnée pédestre de l'Arbelot au Cernix, sur le Tour de l'Attrape-qui-peut ;

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de réglementer le passage des usagers, appelés à vouloir emprunter ce sentier de randonnée pédestre à compter de ce jour ;

ARRETE:

Article 1 : L'arrêté ARR_252024 du 11 avril 2024, en annexe du présent arrêté, est abrogé ;

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes ;
- Les Services de la C.C.V.T ;
- Monsieur le Technicien Forestier de l'ONF ;
- Monsieur Jean-Luc BARDET, Président de l'association A.T.C.

Affiché aux lieux habituels dans la Commune et sur le site concerné.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin
Le mardi 21 janvier 2025
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 21 janvier 2025

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.



DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE
ARR_252024**

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment ses articles L 2212-1 à L 2213-4 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses
articles L 362-1 à L 362-8 ;

Vu la présence de troncs d'arbres en travers du sentier de randonnée pédestre de l'Arbelot au Cernix, sur le Tour de l'Attrape-qui-peut ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le passage de tous les usagers, appelés à vouloir emprunter ce sentier de randonnée pédestre durant toute la période nécessaire à sa remise en état de manière à assurer leur sécurité ;

ARRETE :

Article 1 : Le sentier de randonnée de l'Arbelot au Cernix, sur le Tour de l'Attrape-qui-Peut, est impraticable et ce, à partir du jeudi 11 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux permettant de dégager l'accès à ce sentier, emprunté par les randonneurs ;

Article 2 : Une signalisation permettant d'assurer l'information et la sécurité de l'ensemble des personnes appelées à emprunter ce sentier sera mise en place ;

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes ;
- Les Services de la C.C.V.T ;
- Monsieur le Technicien Forestier de l'ONF ;
- Monsieur Jean-Luc BARDET, Président de l'association A.T.C.

Affiché aux lieux habituels dans la Commune et sur le site concerné.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin
Le 11 avril 2024
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 11/04/2024.
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD

